



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



EPAURIF

PARISANITÉ CAMPUS

Atelier urbain
Sur le programme et le projet urbain

07/10/2021

#unleash innovation



Florence BERTHOUT

Maire du 5^{ème} arrondissement de Paris



parisanté
campus

Aurélie PICQUE

Modératrice



**parisante
campus**

Déroulé de l'atelier urbain

7 octobre 2021

PRÉSENTATION DU PROJET IMMOBLIER

QUESTIONS DU PUBLIC

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

RESTITUTION

Nathalie DURAND

Garante de la concertation

PariSanteCampus@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

Projet de PariSanté Campus

**Concertation préalable du
20 sept au 13 nov 2021**

Anne Berriat
Nathalie Durand
Brigitte Fargevieille
GARANTES

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITE

*Habilitée à prendre des
décisions en son nom
propre*



Created by dDara
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maggioni
from Noun Project

INDEPENDANTE

*Ne dépend ni des
responsables des
projets, ni du pouvoir
politique*



Created by Nithinan Tatab
from Noun Project

Les interventions de la CNDP

La Commission Nationale du Débat Public défend un droit :

« Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.** »

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

Débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser, Débattre de ses alternatives

A quelles conditions ?

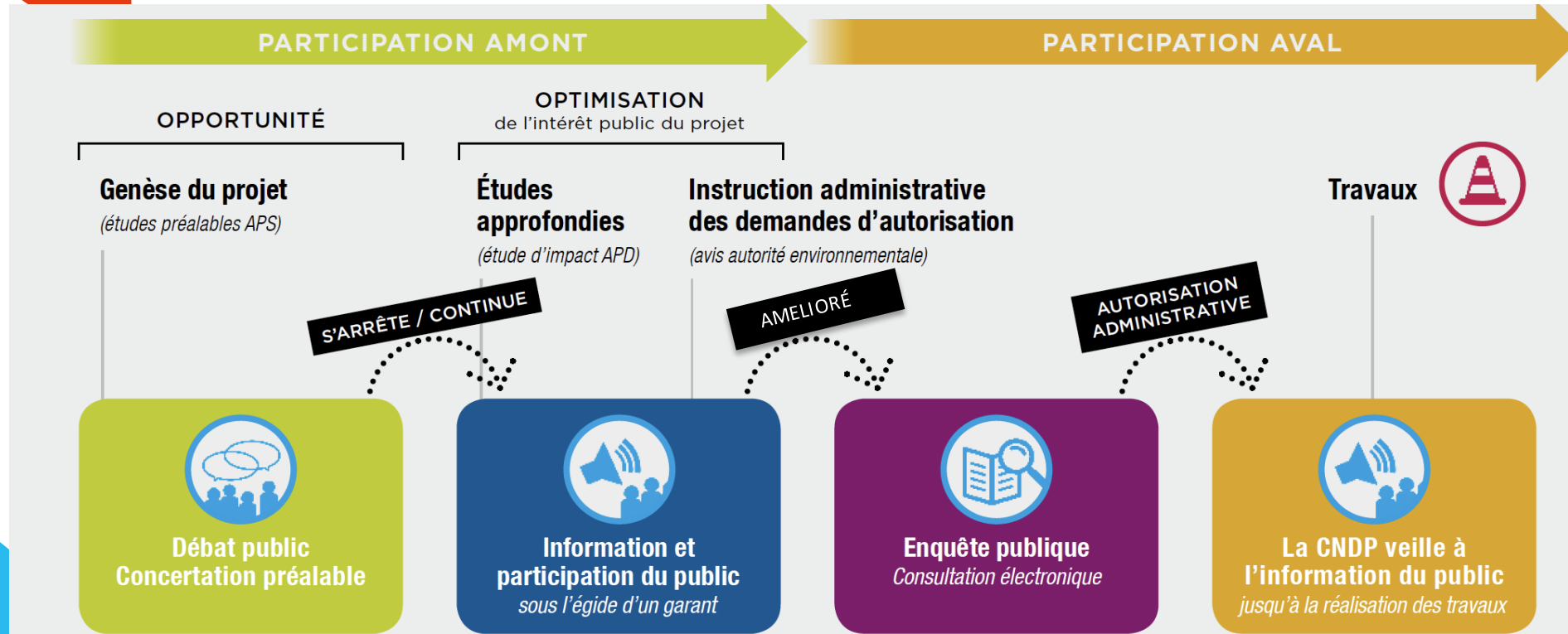
Débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

Permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Concernant le projet PariSanté Campus : De la naissance du projet à sa mise en œuvre



Le rôle des garantes

Les 3 garantes ne prennent pas partie sur le fond du projet.

Elles sont chargées de garantir :

- Les **modalités de participation du public** (par exemple : calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, rencontres publiques, outils de participation, etc.).
- La **qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations** diffusées ; dans ce cadre, il peut notamment être demandé à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes.
- Le **contenu et la qualité des outils d'information et de communication**.
- Les **caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public**.
- La **possibilité pour le public** de poser des questions, faire part de ses observations, points de vigilance.
- Le **respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public**.

Le rôle des garantes

Le rôle des garantes pendant la concertation préalable :

- **s'inscrit dans un continuum (concertation préalable et poste concertation)**, il ne s'arrête pas à la clôture de la concertation préalable, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information du public jusqu'à l'enquête publique si le projet voit le jour.
- **Elles veillent à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.**
- si nécessaire, réalisent et publient des rapports intermédiaires, rendus publics
- **Elles rédigent un rapport final**, rendu public, 1 mois après la concertation.

Les 6 principes de la CNDP portés par les garantes



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

MERCI

Anne Berriat
Nathalie Durand
Brigitte Fargevieille
GARANTES
**parisantecampus@garant-
cndp.fr**

LA CNDP

Représentants du porteur des projets

Porte-parole

MESRI

- **Vincent MOTYKA**, Directeur Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

PariSanté Campus

- **Pr Antoine TESNIERE**, Directeur Général

Bureaux d'étude

- **Cécile Lasgi**, Directrice des Etudes, EPPC
- **Charlotte Vergély**, Architecte du patrimoine, Associée Agence Avec
- **Edith Vallet**, Paysagiste Concepteur, Associée, Agence DVA



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parisanté
campus



EPAURIF

Le cadre général du projet

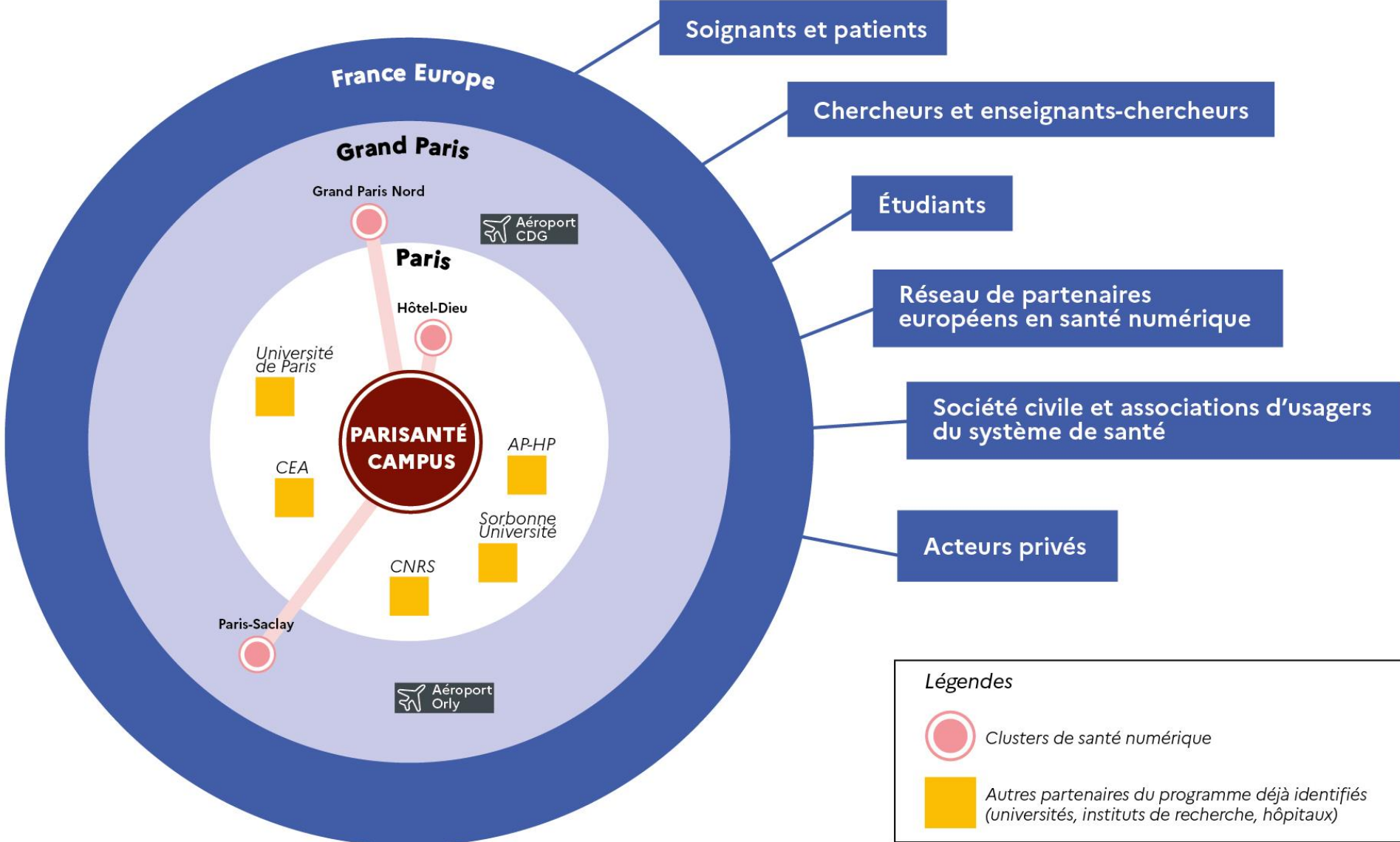
Programme Parisanté
Campus



Vue aérienne de l'ancien Hôpital d'Instruction
des Armées du Val-de-Grâce

Développer le numérique pour la santé

Un domaine au cœur des politiques publiques



Transformer l'ancien hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce

Le périmètre opérationnel du projet



La maîtrise d'ouvrage

Programme Parisanté Campus

MESRI*, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME

Porte le projet en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé
et signe le contrat de concession du site

PARISANTÉ CAMPUS

Définit le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et anime les activités scientifiques du futur campus

EPAURIF**

Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme, sur les aspects immobiliers et programmation
Met en œuvre le volet concertation préalable

* Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

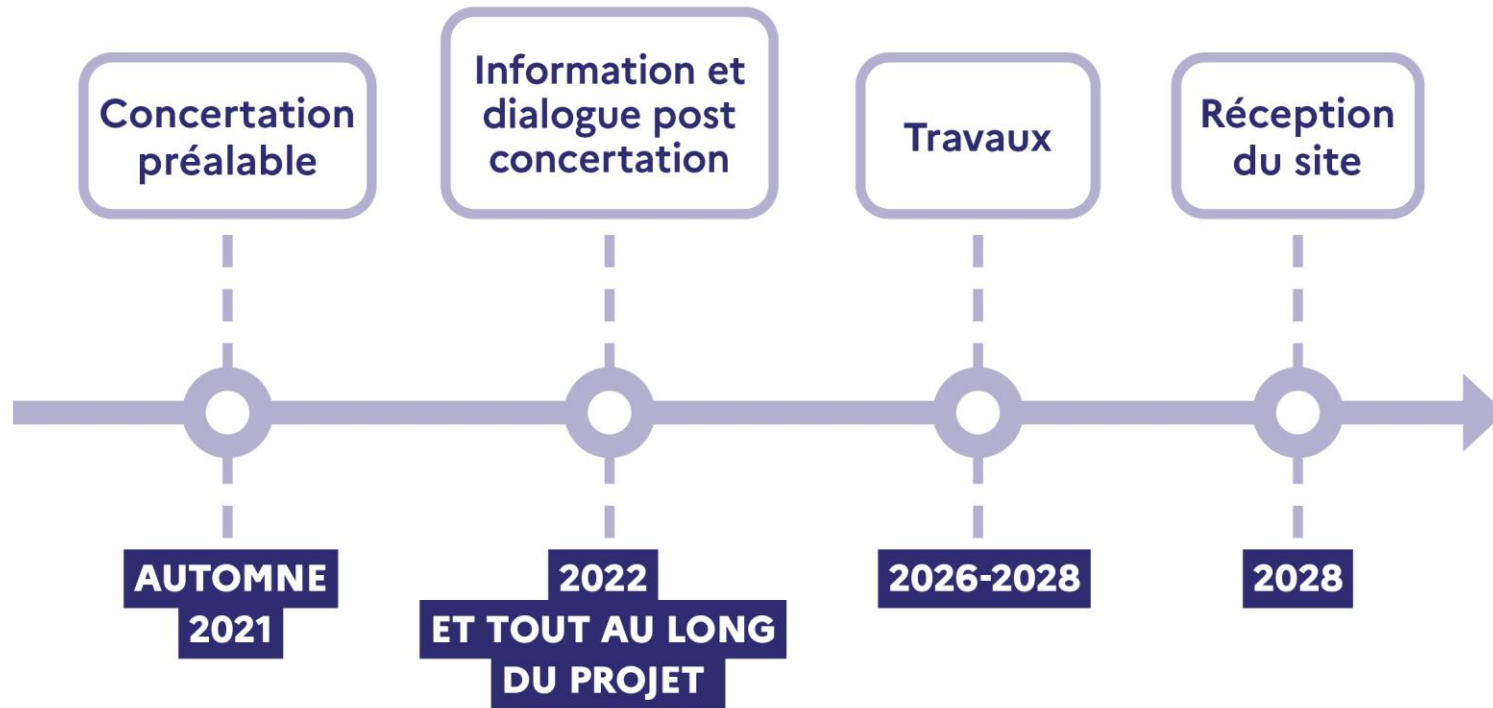
** Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France

Le **GIS Parisanté Campus** est un **groupement d'intérêt scientifique** qui a vocation à définir le contenu scientifique du programme et à animer les activités scientifiques du futur campus.



La mise en œuvre

Le calendrier prévisionnel



Le coût global estimatif :

360 millions d'euros

Le financement :

Contrat de concession

Le projet immobilier

Programme PariSanté
Campus



La programmation immobilière envisagée

**paris santé
campus**

Faire de la France un leader mondial du numérique en Santé

Au service du projet
scientifique et en
**cohérence avec le
modèle concessif**

Programme partie publique
Environ 49% des surfaces

Programme partie privée
Environ 51% des surfaces



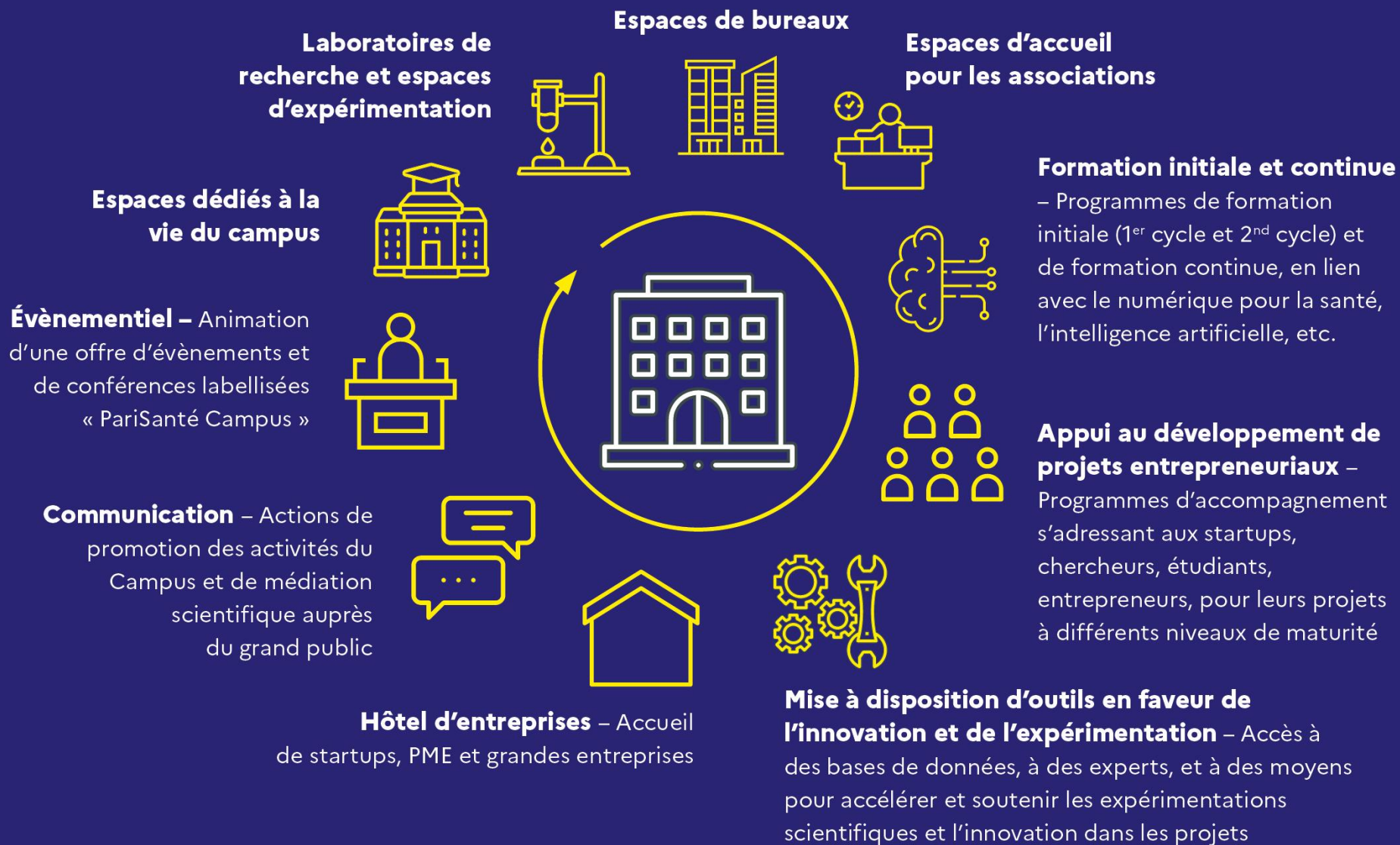
Start-ups en incubation

Entreprises de taille
intermédiaires

Grands comptes

La programmation immobilière envisagée

Au service du projet scientifique



Une attention particulière portée à l'insertion du programme dans son territoire



De **grandes ambitions** au centre de la mise en œuvre du programme :

- Privilégier la **mixité des usages**
- Garantir le **confort des riverains** et améliorer les services proposés
- **Ouvrir le site sur la Ville**, en prenant notamment en compte le marché

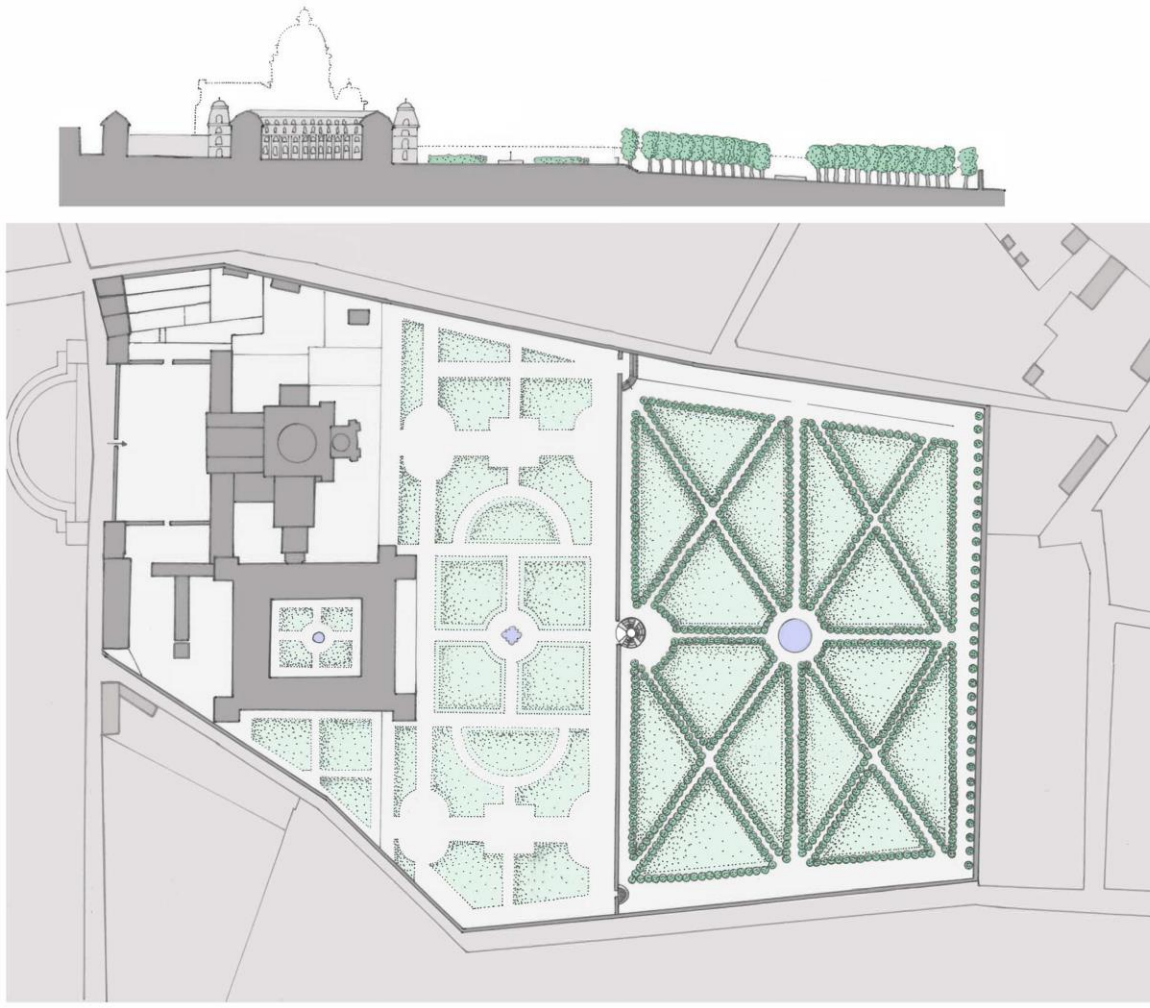
La réhabilitation du bâti de l'ancien hôpital pour répondre aux besoins du programme

Un programme immobilier au cœur d'un patrimoine architectural sensible, soumis à l'autorisation du Préfet de Région et défini en collaboration avec :

- Les architectes des bâtiments de France
- La conservation régionale des Monuments Historiques

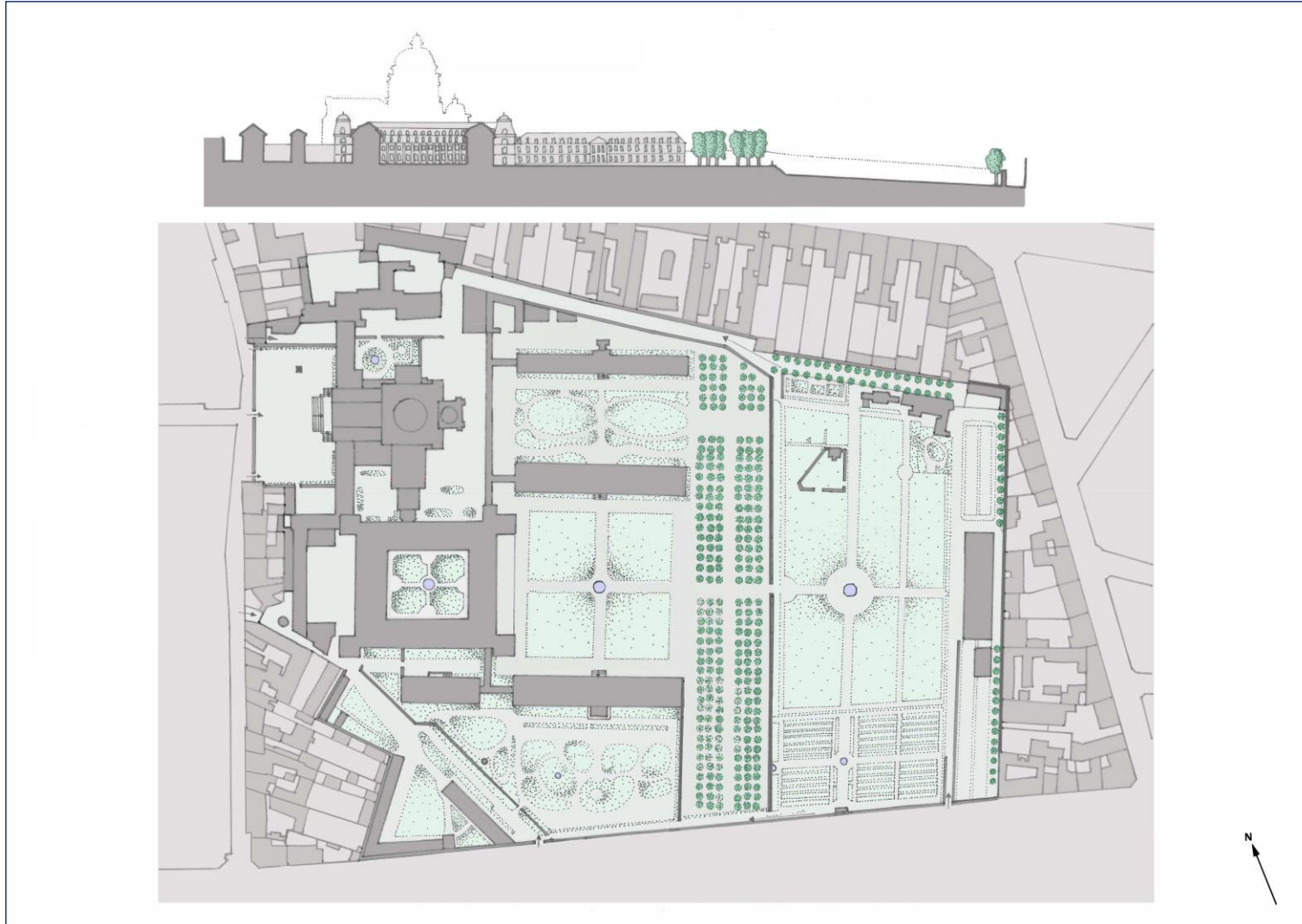


Un site historique qui s'est construit en différentes étapes



Première étape : construction de l'abbaye bénédictine et d'une église en 1621 sous Louis XIII

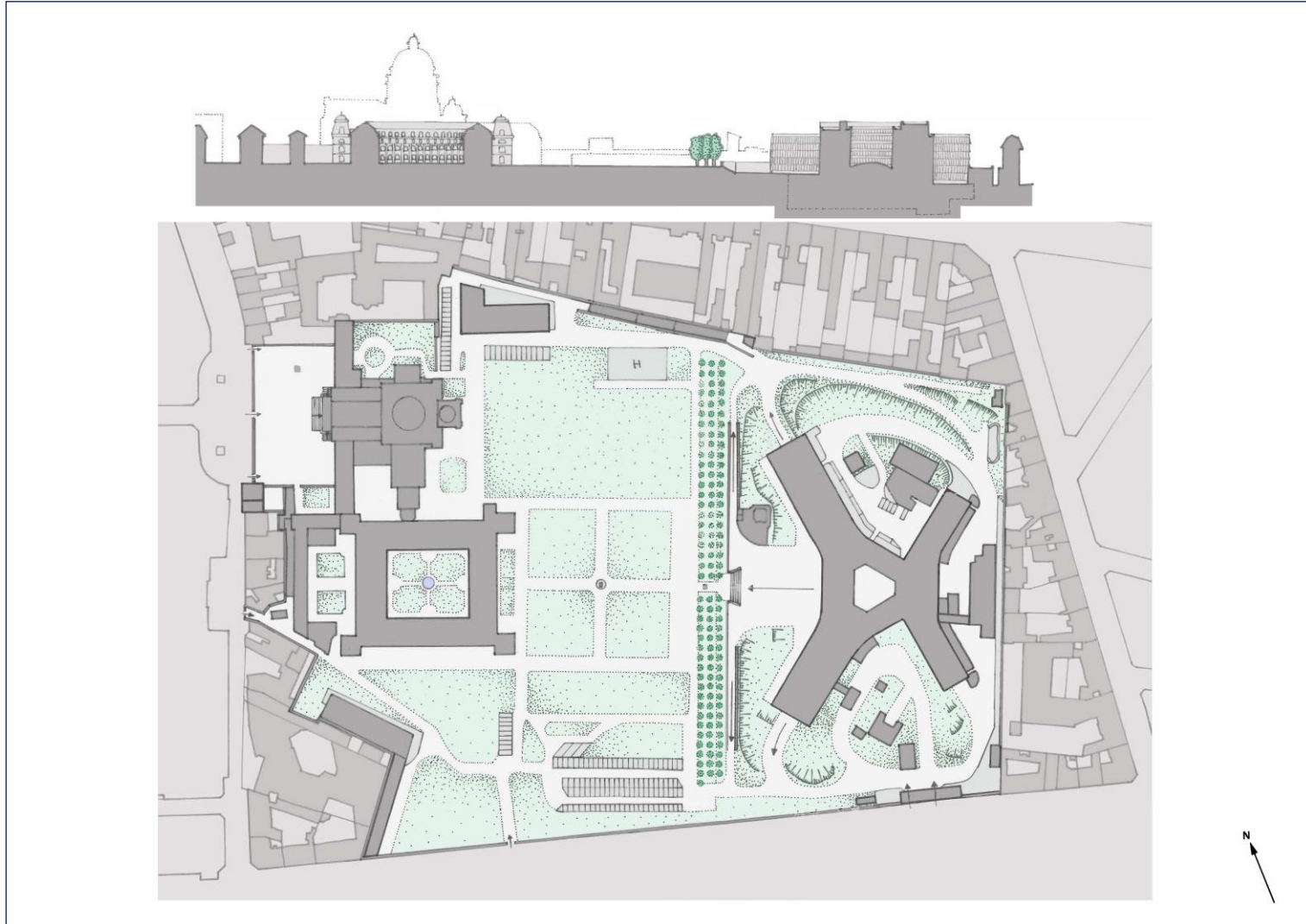
Un site historique qui s'est construit en différentes étapes



Source : Etude patrimoniale – ACMH – octobre 2019

**Seconde étape majeure :
XIX^{ème} siècle : construction de
bâtiments**

Un site historique qui s'est construit en différentes étapes



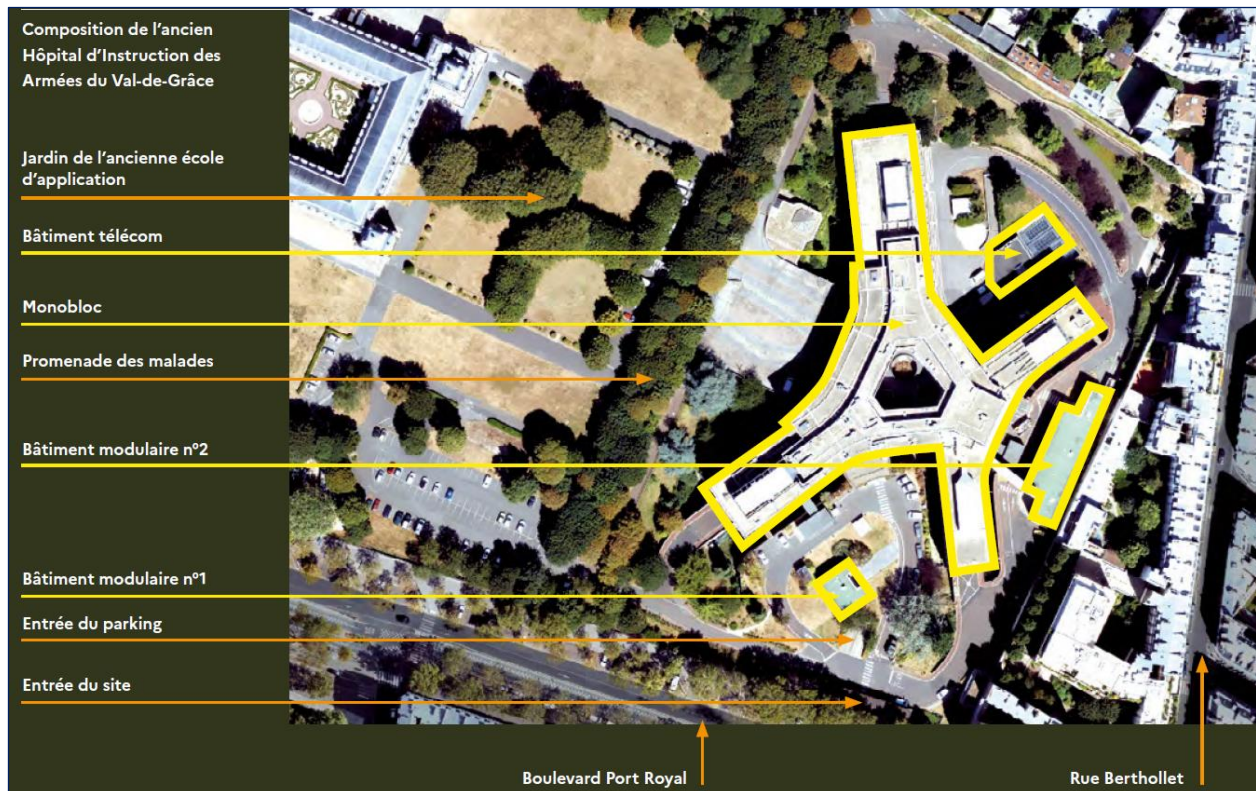
Dernière étape : la construction de l'hôpital monobloc en 1979

Le site aujourd'hui

Un bâtiment monobloc de 12 niveaux : 4 niveaux de sous-sol dont un entresol technique, un rez-de-chaussée bas, un rez-de-chaussée haut, 5 niveaux complets et un étage technique

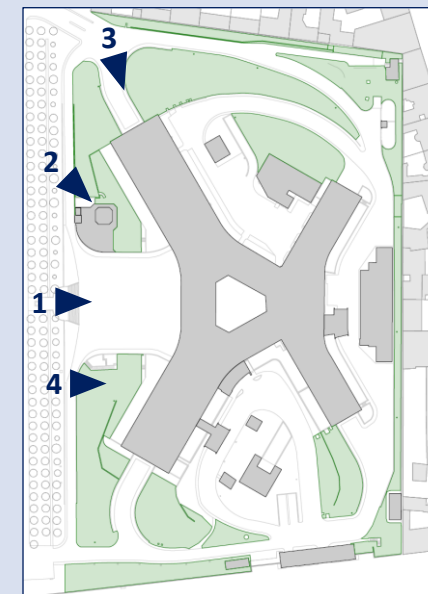
3 bâtiments modulaires

Une zone de parking comprenant 6 demi-niveaux en sous-sol

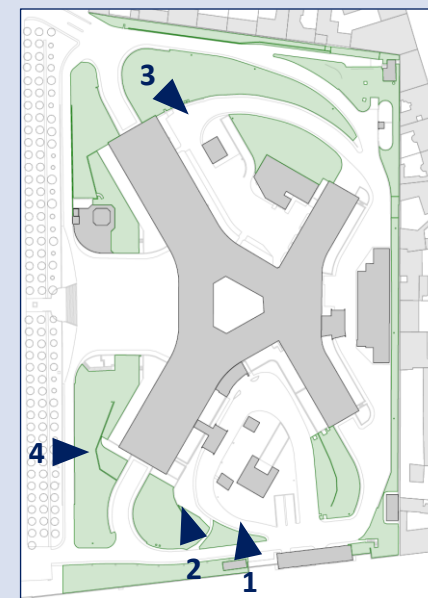


- **Une surface de plancher totale du site**, intégrant les parkings et les bâtiments modulaires, **de 53 300 m²**.
- **Une surface plancher du bâtiment principal seul réduite à 49 990 m²**.

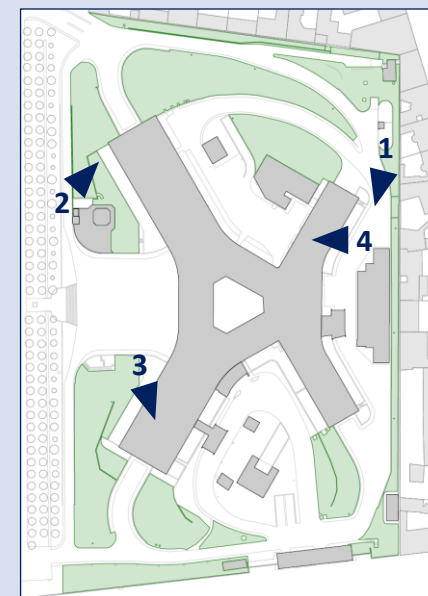
Le site aujourd'hui



Le site aujourd'hui

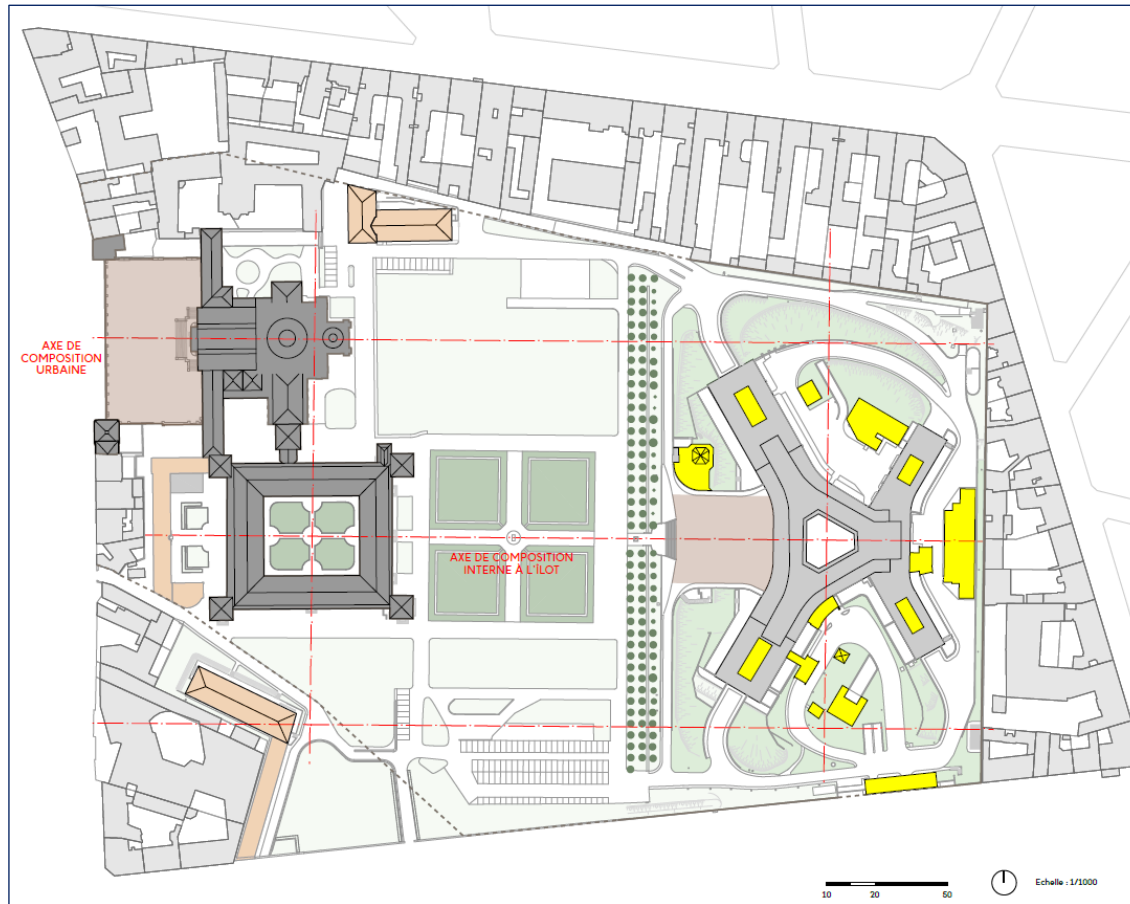


Le site aujourd'hui



Préserver et valoriser le patrimoine historique

La prise en compte des enjeux patrimoniaux



ELEMENTS STRUCTURANTS

- Bâti remarquable (Ancienne Abbaye du XVIIe) Classé MH
- Bâti intégré au site par sa conception (Hôpital de 1975)
- Axes de composition
- Permanence paysagère depuis le XVIIe
- Parvis minéral

- Bâti XVIIIe - XIXe hors composition
- Alignements partiels hérités de la promenade des malades créée en remblai sur le jardin bas du XIXe

ELEMENTS POUVANT EVOLUER

dans le cadre d'un projet de reconstruction

- Bâti sans intérêt architectural et/ou hors composition voire déqualifiant
- Talus planté dessiné par voiries internes

Les premières recommandations patrimoniales :

- **Conserver** sans le dénaturer le volume du « monobloc »
- **Respecter** la prédominance de hauteur de l'ancienne abbaye par rapport au monobloc
- **Eviter toute modification** de vue, de volumétrie et toute nouvelle construction visible **en raison de la co-visibilité avec l'abbaye**
- **Valoriser l'axe de composition Est-Ouest** et maintenir la symétrie qui a présidé à la conception du bâtiment.

Préserver et valoriser le patrimoine historique

La prise en compte des enjeux paysagers – L'analyse de la palette végétale en place



La palette végétale de la terrasse basse :

La palette végétale présente sur la terrasse basse est composée :

- ▶ d'un patrimoine arboré aux essences diversifiées
- ▶ d'une strate basse composée d'arbustes, de vivaces et d'herbacées : la composition des massifs présente encore une certaine diversité
- ▶ l'ensemble des essences semblent être d'origine horticole avec des espèces plutôt résistantes et présentes dans de nombreux espaces verts.

L'ambiance qui en découle est un paysage de jardin construit, les vues et les ambiances ne s'approchent pas d'un modèle végétal systémique ou d'un cortège végétal précis (au contraire d'une palette végétale qui s'inspirerait du cortège végétal des forêts du bassin parisien type hêtraie / chênaie / charmaie).

Source : DVA

Les premières recommandations de traitement paysager :

- **Traiter de manière qualitative l'aménagement paysager** et renforcer l'étagement en cratère du jardin bas en périphérie du monobloc.
- **Enrichir la palette végétale en place**, composée aujourd'hui d'une sélection d'essences majoritairement horticoles, par un cortège végétal complémentaire d'essences diversifiées, permettant de satisfaire des exigences à la fois **esthétiques** (effets visuels et phénologie), **d'usage** (qualité d'ombrage et de fraîcheur), et **écologiques** (qualité et amélioration des habitats naturels).

Préserver et valoriser le patrimoine historique

La prise en compte des enjeux paysagers – Synthèse

Il s'agirait de ménager deux univers, deux « émotions » distinctes pour les usagers réguliers ou promeneurs (voir photos ci-après) :

- ① Ceux d'un site patrimonial avec sa collection de jardins réguliers, ornementaux, sur terrain plan, qui ménage, au sein d'un parc arboré, des espaces précieux dont le raffinement est à retrouver pour les espaces non clos.
- ② Ceux d'un site multi-serviels au sein d'un écrin boisé, sur un terrain mouvementé, qui ménage des espaces densément plantés, dans des cortèges végétaux riches en biodiversité et aux fonctions nourricières pour tous les habitats.



La densification du nouveau programme bâti, ses usages diversifiés et intensifs (recherche, services, logements...) semble justifier **une nécessaire immersion dans un cadre boisé et très végétalisé.**

Le caractère proposé est celui d'un site « multi-serviels » au sein d'un écrin boisé, sur un terrain mouvementé, **qui ménage des espaces densément plantés, dans des cortèges végétaux riches en biodiversité et aux fonctions nourricières pour tous les habitats.**

Le fil conducteur entre ces espaces pourrait être :

- **le confort d'usage et la recherche d'ombrage et de fraîcheur.** On sait bien aujourd'hui que l'eau et la végétation constituent des moyens de rafraîchissement : par évaporation et évapotranspiration, elles rafraîchissent l'air dans la journée.
- **le confort visuel et la recherche d'effets esthétiques dans les espaces plantés.** Dans l'objectif d'accroître leur intérêt et surtout, dans l'objectif d'une ouverture au public (même partielle), la réflexion conduite pourrait permettre une pratique des espaces extérieurs par tous temps et toutes saisons, en privilégiant une gamme d'espaces ouverts, abrités ou ombragés, permettant d'optimiser leur fréquentation tant en période hivernale qu'estivale et de valoriser, à travers des « jardins de saisons » la diversité esthétique des végétaux associés à des ambiances d'ombre, de soleil, de situations abritées ou soumises à une action renforcée des vents créées par la nécessaire proximité des bâtiments.

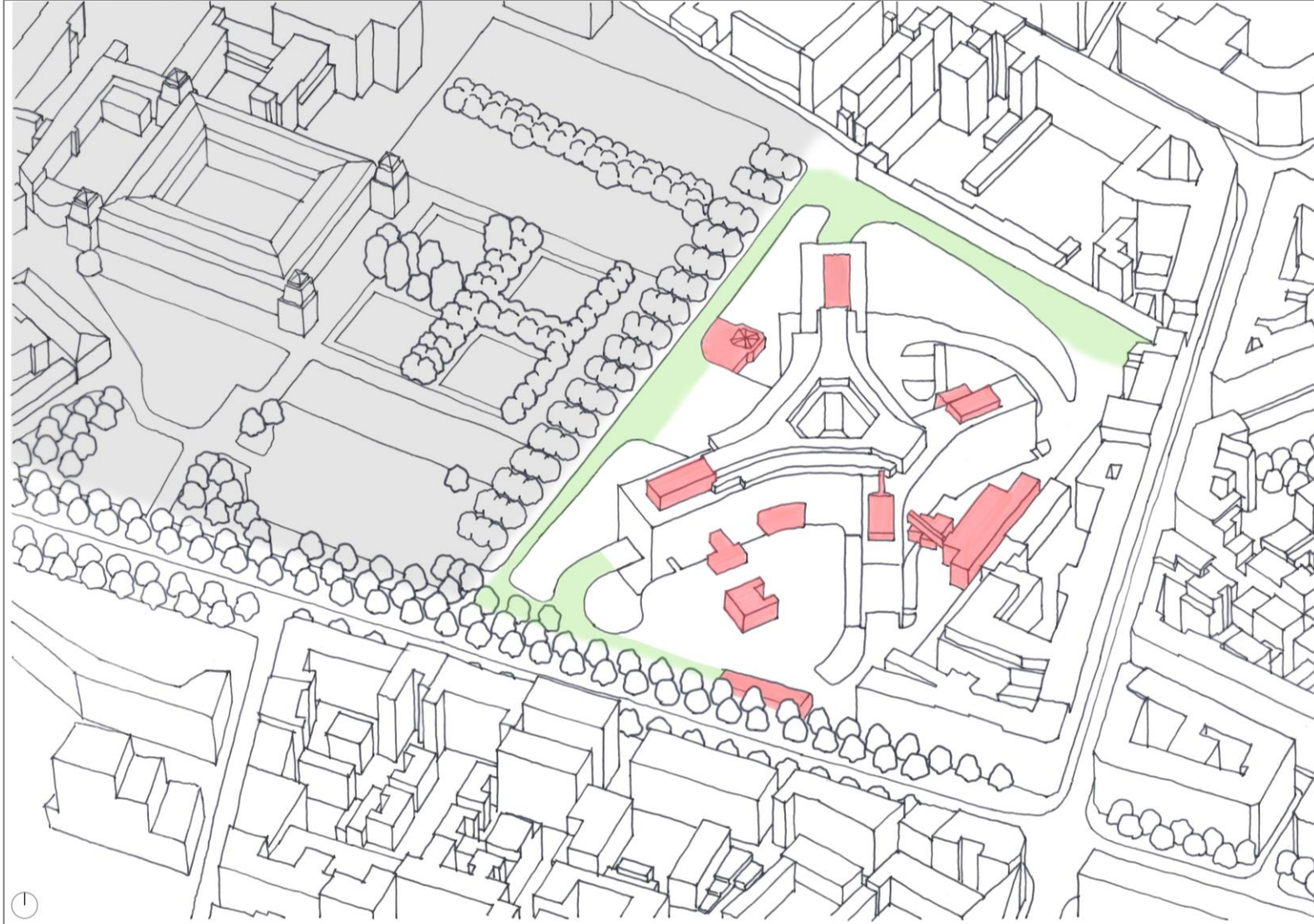
Les principes et intentions



Les options envisagées à ce stade amont du programme compte tenu des contraintes du site :

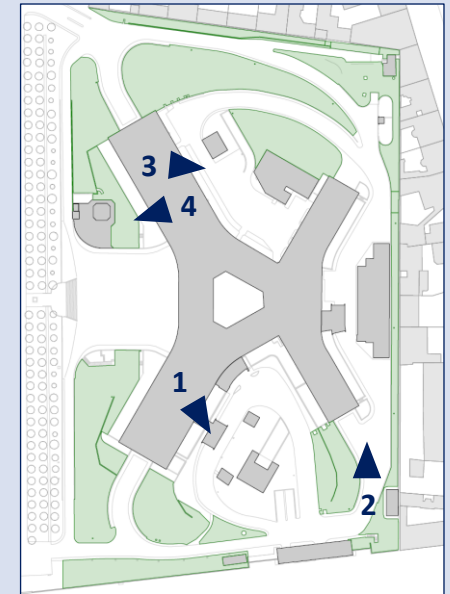
- **La suppression des petits bâtiments annexes** au bâtiment principal
- **La réhabilitation et adaptation du bâtiment principal** de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme

Etape 1 : La phase de déconstruction

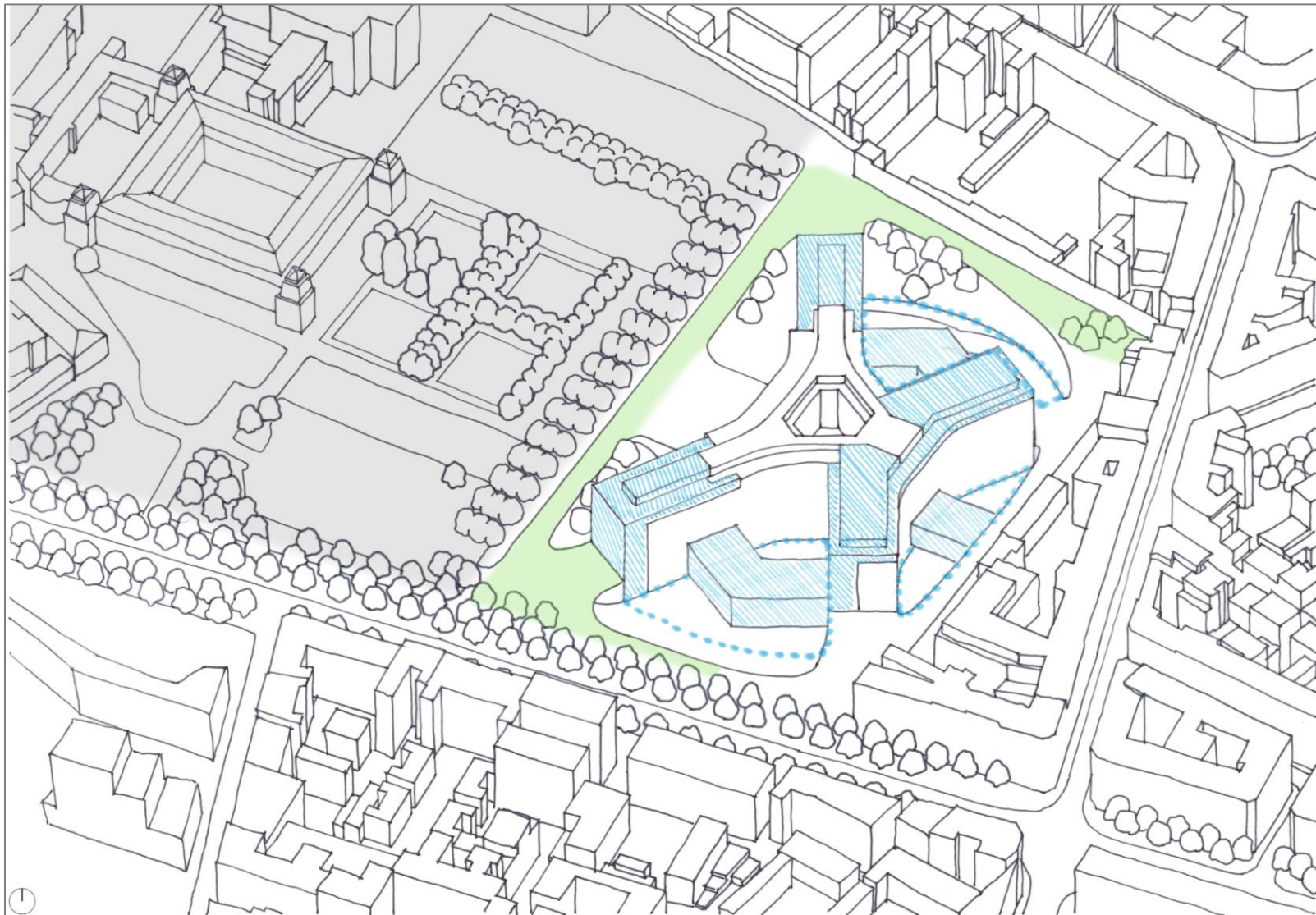


- **Première étape : la suppression des petits bâtiments** annexes au bâtiment principal

Etape 1 : La phase de déconstruction

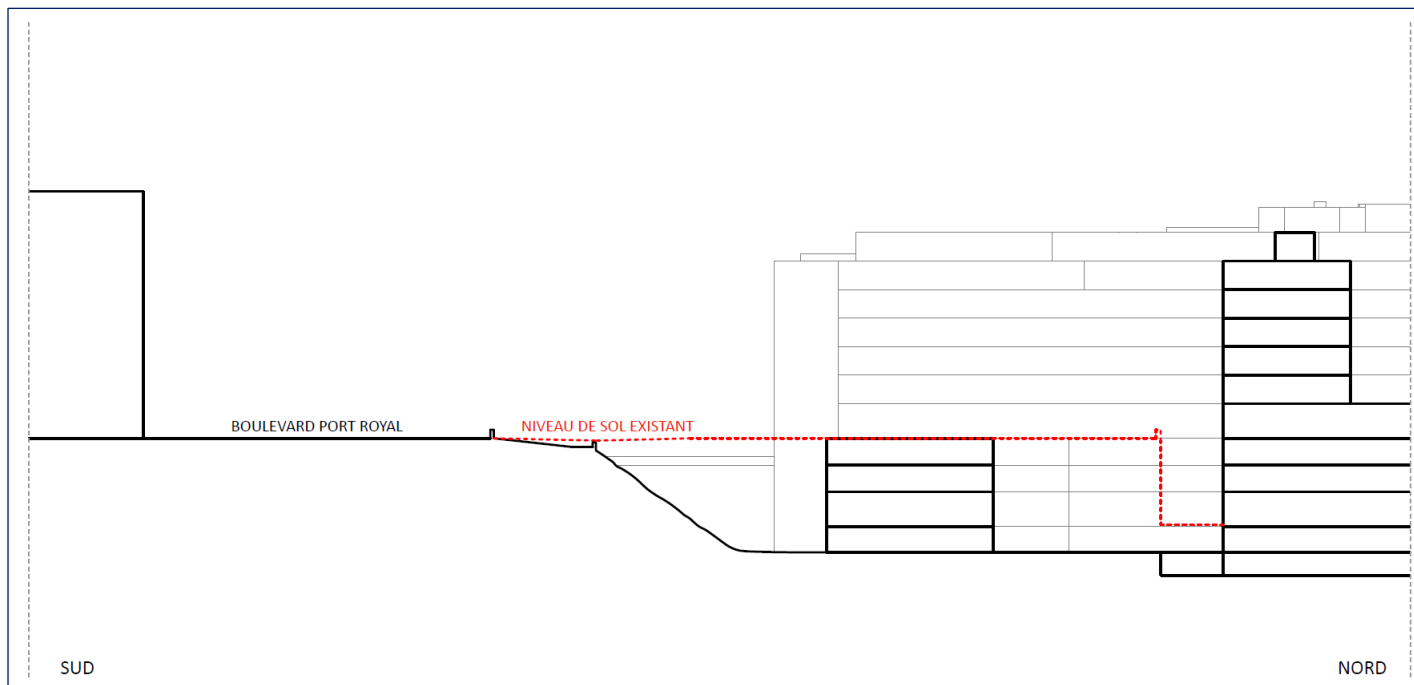
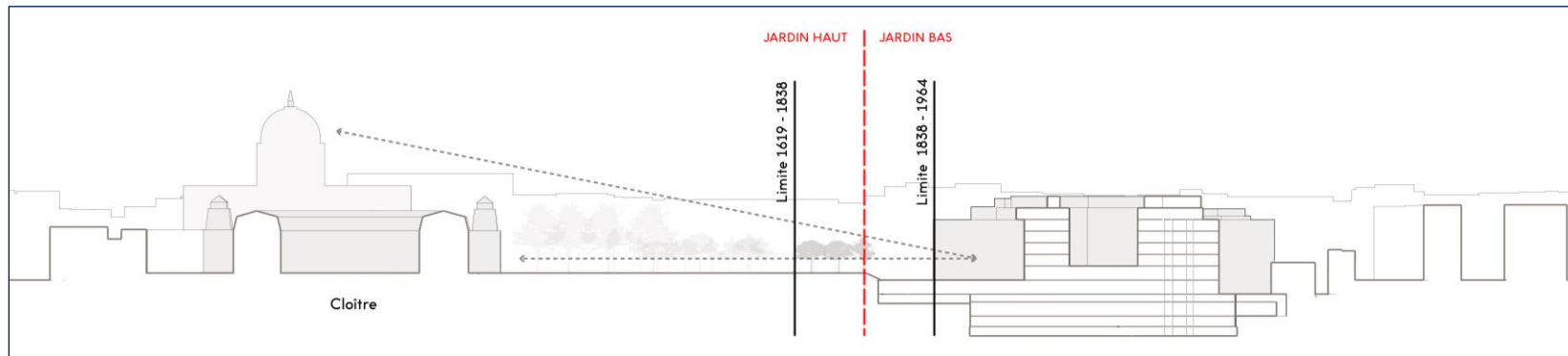


Etape 2 : La phase de reconversion



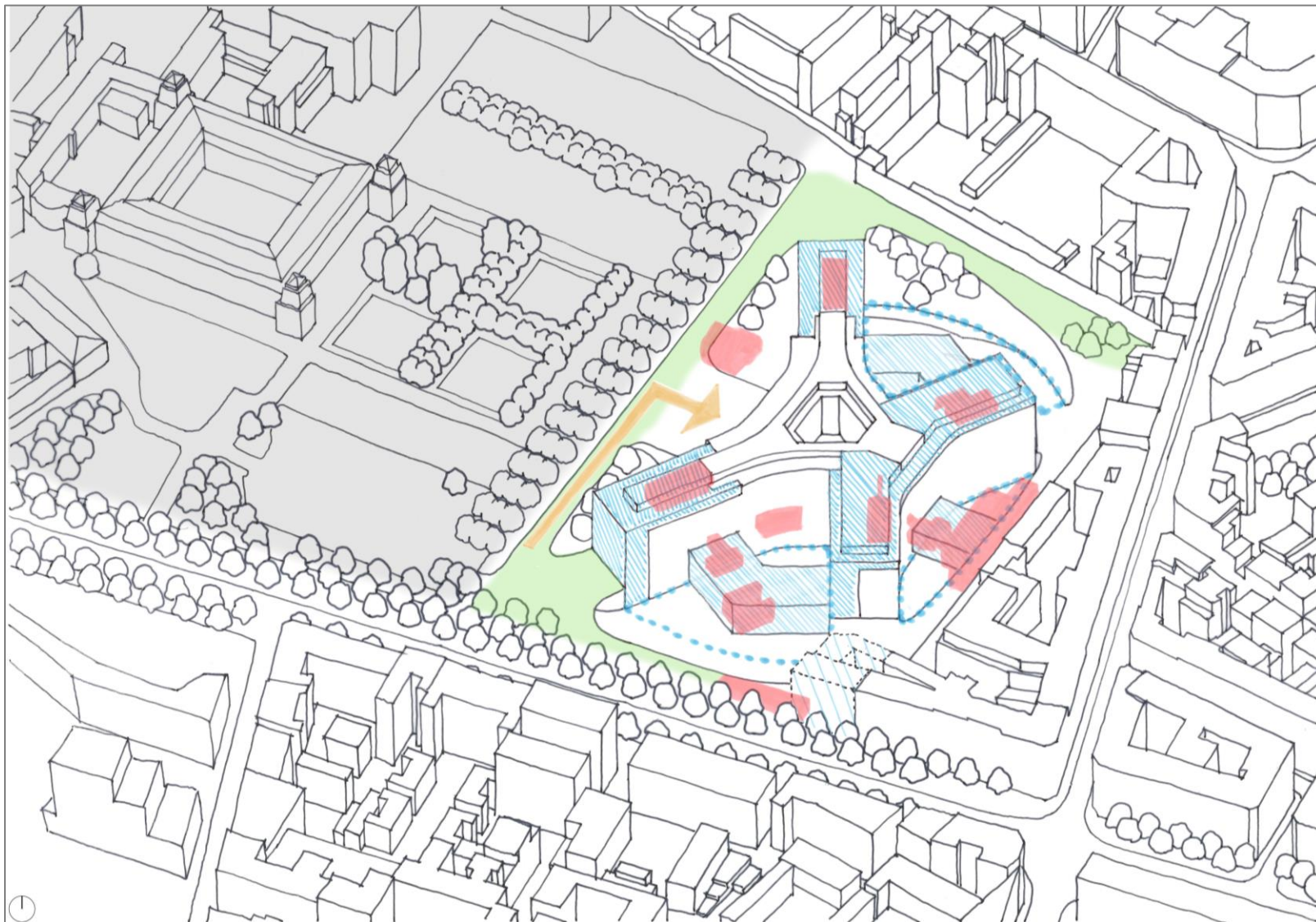
- **La réhabilitation et adaptation du bâtiment principal** de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme
- Des **nouvelles surfaces créées** (23 000 m² de surfaces plancher)

Etape 2 : La phase de reconversion



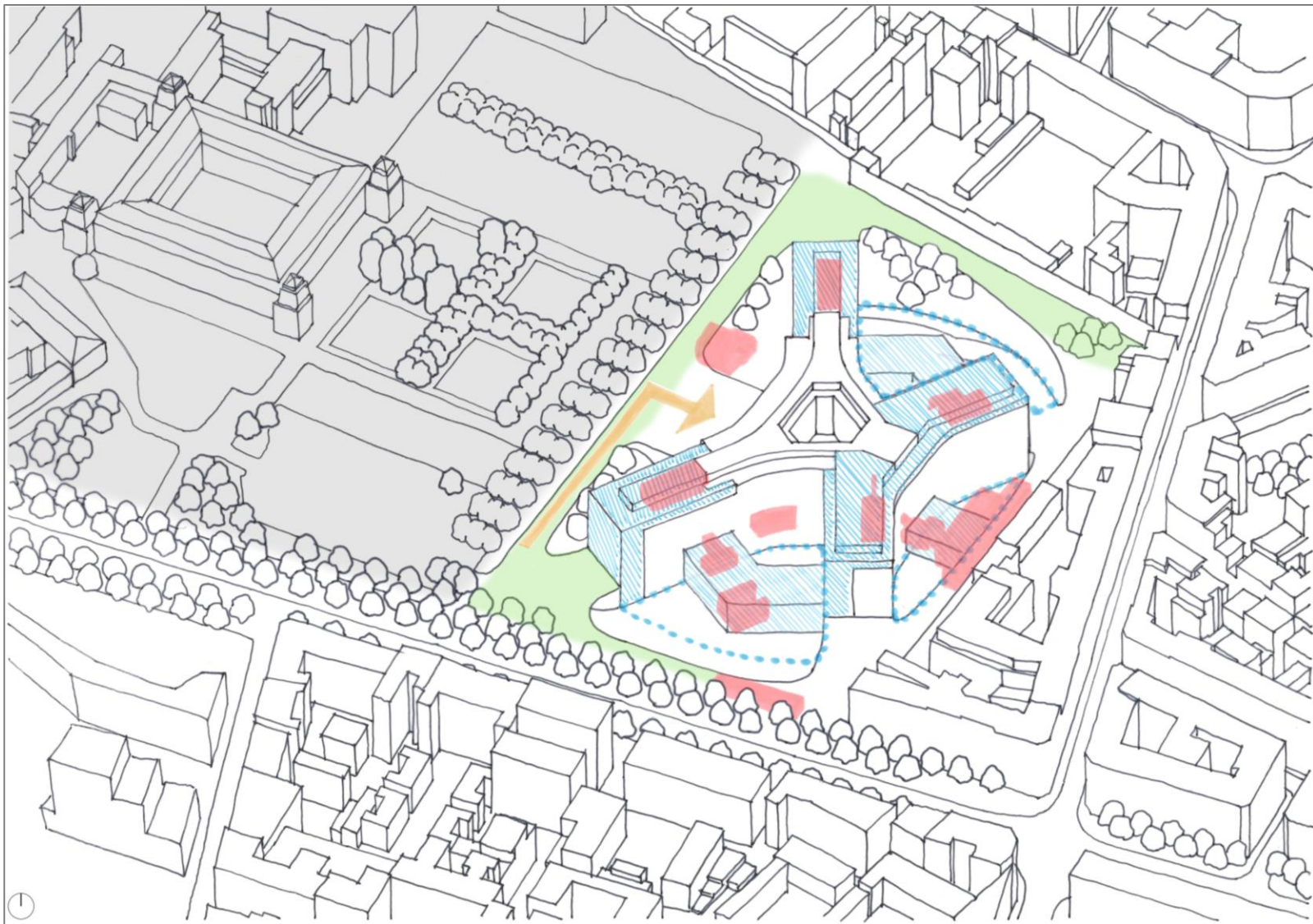
- Des constructions en infrastructure, invisibles depuis l'Abbaye et le boulevard de Port-Royal.

Les intentions de projet – option 1



- Un programme de **73 000 m² SDP**
- Résidence chercheurs/étudiants développée le **long du boulevard de Port-Royal**

Les intentions de projet – option 2



- Un programme de **73 000 m² SDP**
- Résidence chercheurs/étudiants **intégrée au bâtiment monobloc.**

Les accès envisagés au site



- **Des flux dissociés pour faciliter les circulations sur le site :**

- Piétons et vélos côté Ouest
- Véhicules légers et logistique côté Est

02. Accès Logistique + Véhicules Légers

01. Accès Piéton et Vélos

Vos questions





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES



**parisante
campus**

Les éléments à prendre en compte dans la réflexion

- Le périmètre du projet
- Le patrimoine historique
- Ambition et vocabulaire du programme paysager
- Les accès au futur campus

Les outils à votre disposition

- Une grille de travail
- Différents plans du site
- Un fascicule du participant

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

EPAURIF

PARISANTÉ CAMPUS

Fascicule de l'Atelier urbain
Sur le programme et le projet urbain

07/10/2021

#unleash innovation

Inserm **PSL** **Inria** **AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ**

Restitution des travaux en sous- groupes





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCLUSION



**parisanté
campus**

Florence BERTHOUT

Maire du 5^{ème} arrondissement de Paris



parisanté
campus

Nathalie DURAND

Garante de la concertation

PariSanteCampus@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

Antoine TESNIERE

Directeur de Parisanté Campus



**parisanté
campus**

Vincent MOTYKA

MESRI



**parisanté
campus**

Conclusion

Les prochains rendez-vous

- **Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé, 12 octobre** (19h-21h)
- **Webinaire sur les projets de formation, 14 octobre** (19h-21h)
- **Webinaire urbain sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, 19 octobre** (19h-21h)

Merci pour votre participation !

